

Séance du Grand Conseil

Mardi 1 juin 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

*Dépôt des questions orales jusqu'à 16h30.*

*Rencontre avec les membres de la Cour des comptes au sujet du rapport sur la CPCL, Salle du Bicentenaire à 12h15*

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>M. le Président souhaite un joyeux anniversaire à M. le député Frédéric Haenni. Il communique que les points 6 et 13 de l'ordre du jour sont retirés, car ils ont déjà été traités lors de précédentes séances. Une demande de modification de l'ordre du jour est présentée par M. le député Raphaël Mahaim, afin de porter à l'ordre du jour une résolution qui sera développée à 14h00. Cette demande de modification est acceptée avec quelques avis contraires et abstentions.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations: François Brélaz; Anne Baehler Bech; Alette Rey-Marion; Michael Buffat; Pierre-Yves Rapaz; Raphaël Mahaim et consorts; Postulats: Philippe Martinet et consorts au nom du groupe des Verts; Philippe Grobéty et consorts; Motion: Bernard Borel et consorts; Résolution: Raphaël Mahaim.</p>			
RENV-CE	3.	(10_INT_393) Interpellation Bernard Borel : le Conseil d'Etat joue-t-il vraiment son rôle de garant de la santé publique dans la question de l'amiante? (Ne souhaite pas développer)			
RENV-COM	4.	(10_MOT_109) Motion Cesla Amarelle et consorts demandant une réforme de la Cour des comptes aux fins d'en améliorer son efficacité (Ne souhaite pas développer et demande le renvoi en comm. avec plus de 20 signatures)  Cosignée par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au CE.			
RENV-COM	5.	(10_INI_037) Initiative constitutionnelle Frédéric Borloz au nom du groupe radical demandant une modification des principes relatifs au contrôle externe des politiques publiques inscrits à l'article 166 de la Constitution du Canton de Vaud (Ne souhaite pas développer et demande le renvoi en comm. avec plus de 20 signatures)  Cosignée par au moins dix députés, l'initiative est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au CE.			

Séance du Grand Conseil

Mardi 1 juin 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	6.	(09_INT_228) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Vassilis Venizelos concernant le projet de plans d'eau de ski nautique à Yverdon-les-Bains et demandant si le Conseil d'Etat est prêt à glisser sur ses principes	DEC.		
TRAITE	7.	(09_INT_279) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Martinet au sujet de la promotion économique extérieure	DEC.		
TRAITE	8.	(09_INT_241) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation José Durussel concernant les couleurs contestées des bardages des bâtiments par le service du développement territorial	DEC.		
OA+M	9.	(261) Préavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la validité de l'initiative populaire cantonale "Sauver Lavaux" et projet de décret constatant la nullité de l'initiative populaire cantonale "Sauver Lavaux"(2ème débat)  (2ème débat) : art. 1: amdt Haldy est accepté par 65 oui, 63 non et 4 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 65 oui, 64 non et 2 abstentions. Une suspension de séance est décidée suite aux réclamations de plusieurs députés, dont les votes n'ont pas été pris en considération. A l'appel nominal effectué "à l'ancienne", l'amdt est accepté par 70 oui, 69 non et 1 abstention. Art. 1 amendé est refusé par 64 non, 63 oui et 2 abstentions. A l'appel nominal, l'art. 1 amendé est accepté par 69 oui, 67 non et 1 abstention. Fin du 2ème débat. Un 3ème débat aura lieu.	DEC.	Ballif L. (Majorité), Haldy J. (Minorité)	
TRAITE	10.	(09_INT_273) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre-André Pidoux concernant les frais d'entretien des routes et la sécurité lors de manifestations et demandant plus de transparence	DEC.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 1 juin 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	11.	<p>(208) Exposé des motifs et projets de lois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur l'agriculture vaudoise</li> <li>- modifiant la loi du 21 novembre 1973 sur la viticulture et</li> </ul> <p>Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pierre-André Pidoux demandant au Conseil d'Etat</li> </ul> <p>l'élaboration d'une véritable loi-cadre cantonale vaudoise sur l'agriculture, définissant son rôle, ses buts et ses fonctions</p> <p>et sur les postulats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bernard Martin concernant l'agriculture et le climat</li> <li>- Bernard Borel et consorts pour la création d'un fond de démarrage pour les projets d'agriculture contractuelle de proximité</li> </ul> <p>et Réponses du Conseil d'Etat au Grand Conseil aux résolutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Michèle Gay Vallotton sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michèle Gay Vallotton sur la fermeture de l'école de fromagerie de Moudon et sur la privatisation de son unité de production</li> <li>- Jacques Chollet et consorts demandant au Conseil d'Etat d'intervenir auprès du Conseil Fédéral afin que conformément à l'art. 182 de la loi sur l'agriculture, un service de répression des fraudes soit rapidement mis en place</li> </ul> <p>et à l'interpellation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Philippe Jobin concernant la compétitivité de l'arboriculture vaudoise sur le plan national et international(1er débat)</li> </ul> <p>(1er débat) : entrée en matière sur le projet de loi est acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté. Art. 2 : amdts com aux lettres a, b acceptés. Amdt com à la lit. g est accepté par 70 oui, 54 non et 4 abstentions. A l'appel nominal, l'amdt com est accepté par 73 oui, 58 non et 4 abstentions. Art. 2 amendé accepté par 85 oui, 20 non et 23 abstentions. Art. 3 à 5 acceptés. Art. 6 : amdt com à l'al. 2 accepté à l'unanimité. Art. 6 amendé accepté. Art. 7 accepté. Art. 8: amdt Deriaz est refusé par 72 non, 47 oui et 4 abstentions. Art. 8 accepté. Art. 9 : amdt com à l'al. 2 accepté est accepté par 62 oui, 57 non et 3 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 67 oui, 62 non et 2 abstentions. Art. 9 amendé accepté. Art. 10 accepté. Art. 11 : amdt com accepté. Art. 11 amendé accepté. Art. 12 : amdt com à l'al. 1 accepté. Art. 12 amendé accepté. Art. 13: amdt Deriaz refusé par 71 non, 51 oui et aucune abstention. Art. 13 accepté. Art. 14 accepté. Chapitre II : amdt com dans le titre accepté. Art. 15 : amdt com à l'al. 3</p>	DEC.	Fardel C.A.	08/06/2010

Séance du Grand Conseil

Mardi 1 juin 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		accepté. Art. 15 amendé accepté. Art. 16 : amdots com aux al. 1er et 4 acceptés. Art. 16 amendé accepté. Art. 17 accepté. Art. 18 : amdt Perrin au 1er al. est refusé par 49 non, 48 oui et 28 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 57 non, 51 oui et 17 abstentions. Amdt com à l'al. 5 accepté. Art. 18 amendé accepté par 94 oui, 2 non et 11 abstentions. Art. 19 et 20 acceptés. Art. 21 : amdt com à l'al. 2 accepté. Art. 21 amendé accepté. Art. 22 et 23 acceptés. Le 1er débat est interrompu à la fin du chapitre II.			
RENV-T	12.	(09_PET_039) Pétition de Mme Koella Naouali "Droit de vote au niveau communal"	DINT	Marendaz A.	08/06/2010
RENV-T	13.	(10_PET_049) Pétition en faveur de la naturalisation des papas et mamans des petits Suisses et Suissesses, dès la naissance de leur(s) enfant(s)	DINT	Marendaz A.	08/06/2010
RENV-T	14.	(09_MOT_090) Motion Michele Mossi et consorts demandant une modification de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) pour permettre aux formations politiques de tous les parlementaires cantonaux et fédéraux vaudois de transmettre leurs recommandations de vote	DINT	Cachin J.F. (Majorité), Labouchère C. (Minorité)	08/06/2010

## Séance du Grand Conseil

Mardi 1 juin 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	15.	(272) Exposé des motifs et projet de loi sur les péréquations intercommunales et projet de lois modifiant - la loi du 24 novembre 2003 sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) - la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) - la loi du 7 mars 2006 sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA) - la loi scolaire du 12 juin 1984 (LS) - la loi du 25 mai 1977 sur l'enseignement spécialisé (LES) - la loi du 25 juin 1996 d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance- maladie (LVLAMal) et projet de décrets : - fixant pour les années 2011 à 2018 les modalités d'application de la loi sur les péréquations - modifiant le décret du 2 octobre 2007 réglant les modalités d'application de l'impact financier de la RPT sur les communes vaudoises pour la facture sociale (DRPTC) et Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats : - Jean-Pierre Grin et consorts demandant au Conseil d'Etat d'étudier la répartition de la facture sociale entre les communes uniquement selon la valeur du point d'impôt - Albert Chapalay demandant au Conseil d'Etat un rapport expliquant les différences administratives et financières qui peuvent résulter d'une nouvelle formule de décompte pour la répartition de la facture sociale Etat-Communes - Jacques Haldy et consorts « répartissons équitablement les charges et prestations sociales » - Michel Golay pour une autonomie véritable des communes(1er débat)	DINT.	Ansermet J.	08/06/2010
RENV-T	16.	(183) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Sandrine Bavaud et consorts - Interdiction de travailler pour les requérantes et requérants d'asile déboutés : une solution à trouver.	DINT.	Décosterd A. (Majorité), Sordet J.M. (Minorité)	08/06/2010
RENV-T	17.	(09_INT_304) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Martinet au nom du Groupe des Verts concernant le renvoi manu militari d'un requérant d'asile mineur non accompagné	DINT.		08/06/2010

## Séance du Grand Conseil

Mardi 1 juin 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	18.	(09_INT_318) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Stéphane Montangero demandant si les accords de Dublin obligent à renvoyer les requérants d'asile en pyjama et où est le respect des droits humains sur vol vaudois	DINT.		08/06/2010
RENV-T	19.	(260) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Anne Papilloud et consorts demandant de combattre la discrimination homophobe	DINT.	Aubert M.	08/06/2010
RENV-T	20.	(09_INT_307) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Guignard demandant au Conseil d'Etat quelles mesures prend le Canton de Vaud pour éliminer le téléphone mobile et les jeux vidéos violents ainsi que pour limiter l'utilisation d'internet derrière les barreaux	DINT.		08/06/2010
RENV-T	21.	(09_INT_321) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Florence Golaz et consorts concernant les étrangers élus au niveau communal et demandant si ce sont des citoyens de 2e catégorie	DINT.		08/06/2010
RENV-T	22.	(09_INI_020) Initiative Pierre-Yves Rapaz au nom du groupe UDC demandant la modification de l'article 142 de la Constitution cantonale par l'abaissement du droit de vote en matière communal de 18 ans à 16 ans	DINT	Christen J. (Majorité), Monod A. (Minorité)	08/06/2010
RENV-T	23.	(10_MOT_092) Motion Jean Christophe Schwaab et consorts intitulée Le vote électronique est dangereux pour la démocratie - Arrêtons les frais	DINT	Grandjean P. (Majorité), Vuillemin P. (Minorité)	08/06/2010
RENV-T	24.	(09_INT_247) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Michel Dolivo au sujet de la discrimination dans l'accès aux subsides pour l'assurance-maladie	DINT.		08/06/2010
RENV-T	25.	(158) Exposé des motifs et projet de loi et Préavis du Conseil d'Etat sur la motion Jérôme Christen demandant de prendre des mesures pour ne pas décourager les citoyens d'exercer un mandat politique(1er débat)	DINT.	Monod A.	08/06/2010

Séance du Grand Conseil

Mardi 1 juin 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	26.	(160) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les mesures tutélaires dans le canton de Vaud et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats : - Christiane Rithener et consorts demandant au Conseil d'Etat d'améliorer et faciliter la gestion des mandats des tuteurs et curateurs - Jean-Paul Dudt et consorts « Pour que dans le canton de Vaud plus aucun tuteur ou curateur ne soit désigné contre son gré » - Michel Golay « Comment décharger les justices de Paix par les recours aux forces, connaissances, compétences et disponibilités des aînés ? Réponse du Conseil d'Etat sur la pétition « Non aux tutelles et curatelles imposées aux tutelles et curatelles imposées OUI à un meilleur soutien aux tuteurs/trices et curateurs/trices volontaires »	DINT.	Monod A.	08/06/2010
RENV-CE	27.	(10_RES_037) Résolution Raphaël Mahaim et consorts concernant l'implantation d'un antenne au sommet du Mont-Tendre (Souhaite développer)  Soutenue par au moins vingt députés, la résolution Raphaël Mahaim, formulant un vœu, est mise en discussion. Un amdt est proposé par M. Haury, consistant à supprimer le 2ème alinéa du texte de la résolution. L'amdt Haury est accepté par 61 oui, 55 non et 19 abstentions. Au vote, la résolution amendée est acceptée par 79 oui, 47 non et 10 abstentions.			

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :